

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE PLANIOLES**

Séance du 2 juin 2017

<u>Nombre de conseillers</u>	
- en exercice	11
- présents	8
- votants	8
- absents	3
- exclus	0

Délibération n° CM02062017-03	
<u>OBJET</u>	
Restauration scolaire 2017-2018 :	
Modification de l'organisation, nouveau règlement, et tarifs.	

L'an deux mille dix-sept, le 2 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Raymond AURIERES, Maire.

Etaient présents : AURIERES Raymond, CARSAC Robert, CHASSAING Jean-Paul, FERRAND Michel, HEISER Bénédicte, LACOUT Guy, SEBAA Stéphane, VARIER Sylvain, *formant la majorité des membres en exercice.* **Etaient absents/excusés :** BREHAULT Thomas, Lucette CARSAC, ROUANET Pascal,
Madame Bénédicte HEISER a été désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de PLANIOLES accueille une nouvelle classe au sein de l'école primaire à compter de la rentrée des classes 2017-2018 ; que l'effectif va doubler et qu'il est nécessaire de mettre place une nouvelle organisation de la restauration scolaire :

- en ce qui concerne les repas, le Maire propose qu'ils soient livrés par le traiteur ESAT l'Abeille en liaison froide (tarif : 4,00 €/repas livré) ;
- un système de facturation mensuelle verra alors le jour pour des repas facturés aux parents au prix de 3,70 €/repas commandé.
- un règlement sera à approuver par les parents et l'enfant inscrit avant la rentrée scolaire, (annexé à la délibération).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE d'accepter ces modifications d'organisation du restaurant scolaire
- APPROUVE le nouveau tarif des repas et le règlement de restauration scolaire
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents à intervenir pour la mise en place de cette nouvelle organisation de rentrée des classes 2017-2018.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

A Planioles, le 6 juin 2017

*Acte rendu exécutoire
après dépôt
en Sous-Préfecture
le 06/06/2017
et publication ou
notification
du 06/06./2017*

Le Maire,
Raymond AURIERES.